



Communiqué de presse en commun de QUATRE PATTES, Tier im Recht et ProTier

Zurich, 6 juin 2019

"Non aux animaux sauvages dans les cirques !" – maintenant plus que jamais !

Dans les conditions du cirque, les animaux sont sérieusement limités dans leur bien-être et leur dignité, qui est expressément protégée en Suisse, uniquement à des fins de divertissement. En conséquence, de nombreux pays ont imposé des restrictions importantes, voire des interdictions, quant aux animaux sauvages dans les cirques. La législation suisse est à la traîne, mais le Schweizer Fernsehen SRF répond heureusement à la tendance internationale.

La saison 2019 du cirque bat son plein et de nouveau, les grands félins ont involontairement retrouvé leur chemin dans le manège. Bien que la Suisse se fait gloire d'une Loi sur la protection des animaux exemplaire, elle reste à la traîne en comparaison internationale : 28 pays européens ont déjà considérablement restreint, voire interdit, les animaux sauvages dans les cirques. Cependant, de nombreuses compagnies de cirque suisses et internationales s'abstiennent aussi volontairement des démonstrations des carnassiers ou des éléphants. Le Schweizer Fernsehen SRF en tient compte en censurant les démonstrations des carnassiers et des éléphants lors de l'émission du "Festival International du Cirque de Monte-Carlo" de cette année.

Les initiateurs de la pétition "Non aux animaux sauvages dans les cirques !", qui appelle à une interdiction légale des animaux sauvages dans les cirques, se félicitent de la décision du SRF. La pétition de plus de 70'000 signatures, qui a été remise au Conseil fédéral en mars 2018, montre que les animaux sauvages dans les cirques ne sont plus justifiables d'un point de vue éthique. Dans sa réponse, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a indiqué qu'en raison des dispositions légales strictes, le bien-être des animaux sauvages dans des détentions suisses était suffisamment pris en compte et qu'il n'était donc pas nécessaire d'interdire les animaux sauvages dans les cirques. C'est pourquoi il est toujours confié aux compagnies de cirque de donner suite au bien-être des animaux, ce qui est tout simplement inacceptable du point de vue de la protection des animaux.

La demande de la pétition est loin d'être réglée, mais se voit poursuivie par un élan renouvelé. Parallèlement au début de la saison de cirque 2019, les trois organisations de protection des animaux ont lancé une nouvelle campagne expressive, créée grâce à une coopération entre Viva Colores Schweiz GmbH et Nachtlicht Creative GmbH. Les deux sujets de la campagne illustrent les souffrances que les animaux sauvages endurent - à vie - dans le cirque et visent à sensibiliser davantage la population et le parlement afin qu'une interdiction légale puisse enfin être appliquée. Il est grand temps pour un cirque contemporain sans animaux sauvages - également en Suisse.



Contacts médias :

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux
Julie Jakubowski
Communication et Marketing
E-Mail : julie.jakubowski@vier-pfoten.org
Tél. : 043 311 80 90
www.vier-pfoten.ch

Stiftung für das Tier im Recht (TIR)
Isabelle Schnell
Collaboratrice juridique
E-Mail : info@tierimrecht.org
Tél. : 043 443 06 43
www.tierimrecht.org

ProTier – Stiftung für Tierschutz und Ethik
Barbara Kerkmeer
Chef de projet
E-Mail : barbara.kerkmeer@protier.ch
Tél. : 044 201 25 03 / 079 510 73 15
www.protier.ch

Liens :

Campagne "Cirque sans animaux sauvages"
Français : www.cirques-sans-animaux-sauvages.ch
Allemand : www.keine-wildtiere-im-zirkus.ch

Communiqué de presse du 5 mars 2019 pour le lancement de la nouvelle campagne
[Français](#)
[Allemand](#)

Prise de position SRF sur la censure des démonstrations des carnassiers et des éléphants :
<https://www.srf.ch/sendungen/hallosrf/warum-wurden-die-elefanten-und-raubtiernummern-zensiert>